



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PREFECTURE DE PARIS

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Projet de création du tronçon « Le Bourget RER – Le Mesnil-Amelot »  
(gare Le Bourget RER non incluse) de la ligne 17 Nord (ligne rouge), dans le cadre du  
schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris  
et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes  
d'Aulnay-sous-Bois, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France et Villepinte (93),  
de Bonneuil-en-France et Gonesse (95) et du Mesnil-Amelot (77).**

En exécution de l'arrêté du 30 mars 2016 de Monsieur le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et en application des dispositions du code de l'environnement, il sera procédé **du lundi 25 avril 2016 au mardi 31 mai 2016 inclus**, soit une durée de 37 jours consécutifs, à une enquête publique relative au projet de création du tronçon « Le Bourget RER - Le Mesnil-Amelot » (gare Le Bourget RER non incluse) de la ligne 17 Nord (ligne rouge) dans le cadre du schéma d'ensemble du réseau de transport public du **Grand Paris**.

Cette enquête porte à la fois sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Aulnay-sous-Bois, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France et Villepinte dans le département de la Seine-Saint-Denis, de Bonneuil-en-France et Gonesse dans le département du Val d'Oise et du Mesnil-Amelot dans le département de Seine-et-Marne.

**L'enquête publique s'ouvrira le lundi 25 avril 2016 à 9h  
et se terminera le mardi 31 mai 2016 à 18h30.**

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concerne les communes d'Aulnay-sous-Bois, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Tremblay-en-France et Villepinte dans le département de la Seine-Saint-Denis, les communes de Bonneuil-en-France et Gonesse dans le département du Val d'Oise ainsi que les communes du Mesnil-Amelot et de Mauregard dans le département de la Seine-et-Marne.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et les registres seront déposés dans les lieux d'enquête pendant 37 jours consécutifs du lundi 25 avril 2016 au mardi 31 mai 2016 inclus.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête comprenant, notamment, l'étude d'impact, l'avis délibéré de l'autorité environnementale sur le projet en date du 2 décembre 2015 et les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme sera déposé et mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête indiqués, ci-après :

#### Département de Paris :

- à la **préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête**, - direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) - unité territoriale de Paris - service utilité publique et équilibres territoriaux, pôle urbanisme d'utilité publique, située 5 rue Leblanc dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, ouverte les jours ouvrables aux horaires suivants : 9h à 12h et de 14h à 17h.

#### Département du Val-d'Oise :

- à la préfecture du Val-d'Oise, direction départementale des territoires, service de l'urbanisme et de l'aménagement durable - Pôle études et aménagement durable - Mission immobilier foncier et procédures - 5 avenue Bernard Hirsch 95010 Cergy-Pontoise,

- à la mairie de Bonneuil-en-France, accueil de la Mairie - 15 rue de Gonesse 95500 Bonneuil-en-France,

- à la mairie de Gonesse, direction de l'aménagement urbain, bureau du Parc - 66 rue de Paris 95500 Gonesse.

#### Département de la Seine-Saint-Denis :

- à la préfecture de la Seine-Saint-Denis - direction du développement durable et des collectivités locales, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières - 1, esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny.

- à la mairie d'Aulnay-sous-Bois, centre administratif, service réglementation des constructions, 16 boulevard Félix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois,

- à la mairie de Dugny, secrétariat général, 1 rue de la Résistance, 93440 Dugny,

- à la mairie du Blanc-Mesnil, direction de l'urbanisme et de l'aménagement, service de l'urbanisme, place Gabriel Péri 93150 Le Blanc-Mesnil,

- à la mairie du Bourget, service de l'urbanisme, 65 avenue de la Division Leclerc 93350 Le Bourget,

- à la mairie de Tremblay-en-France, direction des services techniques, division de l'urbanisme, 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France,

- à la mairie de Villepinte, direction de l'urbanisme, service de l'urbanisme, place de l'Hôtel de Ville 93420 Villepinte.

#### Département de la Seine-et-Marne :

- à la préfecture de la Seine-et-Marne - direction de la coordination des services de l'Etat - pôle de pilotage des procédures d'utilité publique (bâtiment B) - 12 rue des Saints-Pères 77000 Melun,

- à la mairie du Mesnil-Amelot, service de l'urbanisme, rue de Claye 77990 Le Mesnil-Amelot,

- à la mairie de Mauregard, service de l'urbanisme, 12, rue de la Grande Allée, 77990 Mauregard, aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public dans les lieux précités.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à la disposition du public via le lien Internet dédié de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'adresse suivante : [www.enquetepublicueligne17nord.fr](http://www.enquetepublicueligne17nord.fr) au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête, à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement - unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris (UTEA), à l'attention de M. François NAU, président de la commission d'enquête publique de la ligne 17 Nord - 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15. Toutes ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

**De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé, du lundi 25 avril 2016, à 9h au mardi 31 mai 2016 à 18h30, via le site Internet suivant : [www.enquetepublicueligne17nord.fr](http://www.enquetepublicueligne17nord.fr)**

Conformément à l'article 7 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, la Société du Grand Paris assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à :

Madame Naïla BOUKHELOUA - Direction juridique - Société du Grand Paris - immeuble « Le Cézanne » - 30 avenue des Fruitières - 93200 Saint-Denis.

Cette enquête publique est conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

**Le Président :** M. François NAU, ingénieur général des Ponts-et-Chaussées, en retraite,

**Les membres titulaires :** M. Jean CULDAUT, architecte-urbaniste DPLG, Mme Annie LE FEUVRE, juriste, en retraite, M. Marc ALLART, directeur général, en retraite et M. Alain LEGOUHY, formateur géomètre topographe, en retraite.

En cas d'empêchement de M. François NAU, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. CULDAUT, membre titulaire de la commission.

**Les membres suppléants :** M. Jean-Charles KOLSKY, ancien responsable de projet, en retraite et Mme Jacqueline TCHATALIAN, agent instructeur du droit des sols, en retraite.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Pendant la durée de l'enquête, soit du **lundi 25 avril 2016 au mardi 31 mai 2016 inclus**, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public qui pourra émettre ses observations, par écrit ou par oral, sur le dossier d'enquête aux lieux de permanences, aux dates et heures indiqués ci-dessous :

#### **BONNEUIL-EN-FRANCE**

Mardi 26 avril 2016 de 9h30 à 12h30

Mercredi 18 mai 2016 de 15h30 à 18h30

#### **GONESSE**

Lundi 25 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Mardi 17 mai 2016 de 16h00 à 19h00

**Samedi 28 mai 2016 de 9h00 à 12h00**

**au pôle éducation, population et solidarité**

**1 rue Pierre Salvi**

Mardi 31 mai 2016 de 15h30 à 18h30

#### **AULNAY-SOUS-BOIS**

Lundi 25 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Jeudi 19 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Mardi 31 mai 2016 de 14h00 à 17h00

#### **DUGNY**

Mardi 10 mai 2016 de 16h00 à 19h00

Jeudi 26 mai 2016 de 14h30 à 17h30

#### **LE BLANC-MESNIL**

Lundi 25 avril 2016 de 14h00 à 17h00

Vendredi 20 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Mardi 31 mai 2016 de 9h00 à 12h00

#### **LE BOURGET**

Samedi 30 avril 2016 de 8h45 à 11h45

Lundi 30 mai 2016 de 14h30 à 17h30

#### **TREMBLAY-EN-FRANCE**

Samedi 30 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Jeudi 19 mai 2016 de 9h00 à 12h00

Mardi 31 mai 2016 de 9h00 à 12h00

#### **VILLEPINTÉ**

Lundi 2 mai 2016 de 14h15 à 17h15

Jeudi 12 mai 2016 de 14h15 à 17h15

Jeudi 26 mai 2016 de 14h15 à 17h15

#### **MAUREGARD**

Lundi 25 avril 2016 de 14h00 à 17h00

Mardi 31 mai 2016 de 9h00 à 12h00

#### **LE MESNIL-AMELOT**

Lundi 25 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Mercredi 18 mai 2016 de 9h30 à 12h00

Mardi 31 mai 2016 de 15h00 à 18h00

En outre, deux réunions d'information et d'échanges avec le public seront organisées dans les lieux, aux dates et horaires indiqués dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu	Adresse	Date	Horaires
Gonesse	Salle Jacques BREL	5 rue du Commandant Maurice Fourneau, carrefour de Léonessa	Mardi 10 mai 2016	20 h
Le Mesnil-Amelot	Salle polyvalente Maurice DROY	10 rue du Stade Sauvanet	Mardi 17 mai 2016	20 h

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le président de la commission d'enquête transmettra ensuite le dossier de l'enquête publique et les registres accompagnés du rapport et des conclusions motivées au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et, simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Paris.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et dans les préfectures du Val d'Oise, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne ainsi que dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête.

De même, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, le projet de création du tronçon « Le Bourget RER - Le Mesnil-Amelot » de la ligne 17 Nord (ligne rouge), dans le cadre du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris (gare Le Bourget RER non incluse) sera déclaré d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat. La déclaration d'utilité publique précitée, prise par décret en Conseil d'Etat, emportera approbation des nouvelles dispositions des différents documents d'urbanisme concernés.